AR Prefecture

013-211300587-20221208-DELIB18-DE Requ le 15/12/2022

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 décembre 2022

N°2022/12/08/18 - OBJET : Modification du Tableau des effectifs communaux par suppression de postes.

Le huit décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le deux décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Etaient Présents: CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, WAJS Alexandre, GERMAIN Emilie, Christine GARCIN-GOURILLON, Sylvie NARDI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI jusqu'au point 23 inclus, REYNOUD Henri, Mathieu BONARD, Laurent JUGLARET, FABRE Thierry, Murielle GARZINO, Marie-Pierre CALLET, CHAIX Alain, Lucie BABIN

Pouvoirs : Fabienne CITI a donné pouvoir à Christine GARCIN-GOURILLON à compter du point 24.

Absents excusés : Fanny ARSAC et LAFFITTE Patrick

Secrétaire de séance : Alain CHAIX

Rapporteur : Alexandre WAJS

Monsieur le Rapporteur rappelle que par délibérations du 29 juillet 2022, le Conseil municipal a créé 2 postes à temps complet dans la filière technique (2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe) puis indique que 2 de ces postes ont été pourvus dans le cadre de deux avancements de grade à l'intérieur de l'effectif de la commune.

Ainsi, les deux postes anciennement occupés par les agents communaux promus sont devenus vacants.

Monsieur le Rapporteur précise que, comme il l'avait indiqué lors des Conseils municipaux créant ces postes, il a saisi le Comité Technique Paritaire pour supprimer les postes devenus vacants puis qu'en séance du 20 octobre 2022, le C.T.P. a donné un avis favorable à ces deux suppressions. Il propose en conséquence au Conseil municipal de supprimer du Tableau des effectifs communaux ces deux postes vacants soit précisément :

🔖 deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Sur propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale et compte tenu de l'avis du C.T.P. du 20 octobre 2022 ;

APPROUVE les deux suppressions de postes telles que présentées

ADOPTE le tableau des effectifs communaux fixé en annexe à la présente délibération DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 15/12/2022

Publication sur le site de la mairie le : 15/12/2022

Le Maire,

Alain CHAIX

Secrétaire de séance.

Jean-Christophe CARRÉ

Délai et voie de recours : la présente délibération DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 décembre 2022 peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

COMMUNE DE MAUSSANI

LES ALAR Prefecture

---00000--- 013-211300587-20221208-DELIB18-DE TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXE DEL BERA 190 N/2822922/08/18

CATEGORIE DE PERSONNEL NATURE DE L'EMPLOI - GRADES	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif pourvu	Effectif budgétaire après délibération	Observations		
PERSONNEL TITULAIRE						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1	2	1	1 attaché principal détaché		
Attaché principal	2	2	2	sur l'emploi fonctionnel de DGS		
Attaché	1	1	1			
Rédacteur	1	0	1			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	3	3			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	2	3			
Adjoint administratif	5	4	5			
Adjoint administratif de 17 heures 30 par semaine	1	1	1			
Total filière administrative	17	13	17			
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-chef principal de police municipale	1	0	1			
Gardien-Brigadier de police municipale	2	0	2	Section 4 to 10-11 the section are measurement (figure 300)		
Total filière police municipale	3	0	3			
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien	1	1	1			
Agent de maîtrise principal	2	2	2			
Agent de maîtrise	2	2	2			
Adjoint technique principal 1ère classe	4	4	4			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	5	5	2 suppressions		
Adjoint technique	15	10	15			
Adjoint technique de 17 heures 30 par semaine	1	1	1			
Total filière technique	32	25	30			
FILIERE ANIMATION			-1			
Animateur	1	1	1			
Total filière animation	1	1	1			
FILIERE CULTURELLE		***************************************				
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1	1			
Adjoint du patrimoine de 17 heures 30 par semaine	1	0	1			
Total filière culturelle	2	1	2			
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		***************************************				
A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe	0	0	0			
Total filière sanitaire et sociale	0	0	0			
Total personnel titulaire	55	40	53	The second section of the second		
•	JEL NON T					

PERSONNEL NON TITULAIRE						
PERSONNEL CONTRACTUEL						
Collaborateur de Cabinet du Maire	1	0	1			
Total personnel contractuel fonctionnel	1	0	1			
Adjoint technique (accroissement temporaire d'activité) Pour 4 mois consécutifs à temps non complet (quotité 52%)	1	0	1			
Total personnel contractuel	1	0	1			
CONTRATS AIDES						
Type contrat aidé : emplois d'avenir	1	0	1			
Type contrat aidé: CUI-CAE de 17 heures 30 par semaine	1	0	1			
Total personnel contrats aidés	2	0	2			
PERSONNEL SAISONNIER						
Maître Nageur Sauveteur - éducateur des A.P.S.	3	0	3			
Surveillants de baignade - éducateur des A.P.S.	1	0	1			
Agent d'accueil (échelle C1)	4	1	4			
Adjoint technique (échelle C1)	6	0	6			
Adjoint administratif à mi-temps (échelle C1)	1	0	1			
Total personnel saisonnier	15	1	15			
Total personnel non titulaire	19	1	19			